

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères

Exercice 2023



2023
FAITES DU TRI
Tous les emballages sont de la partie

NOUVEAU : 100% des emballages se trient

CITEO  

SMICTOM de la Région de Saverne
10 rue du Zornhoff - 67 700 SAVERNE
03 88 02 21 80 - smictom@smictomdesaverne.fr
www.smictomdesaverne.fr

Sommaire

1. LA GESTION DES DECHETS.....	3
1.1. Présentation générale.....	3
1.2. Organisation du Smictom	5
1.3. Organisation des collectes et du traitement	5
1.4. Mise en œuvre de la redevance incitative.....	8
1.5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 12	
1.6. Actions de communication.....	13
1.7. Appel à projet GEBIODEC	13
1.8. Collectes et traitement - Faits marquants 2023	15
1.9. Orientations pour 2024	16
2. INDICATEURS TECHNIQUES	17
2.1. Quantités de déchets collectées en 2023 sur le SMICTOM	17
2.2. Collecte sélective en porte-à-porte et refus de tri	19
2.3. Collecte du verre.....	19
2.4. Collecte des déchets occasionnels en déchèterie	20
2.5. Kilomètres parcourus pour les collectes	21
3. TRAITEMENT	21
4. INDICATEURS FINANCIERS	23
4.1. Analyse des coûts.....	23
4.2. Modalités de financement	23
4.3. Structure générale des dépenses et recettes.....	23
4.4. Dépenses et recettes liées au SMITOM.....	24
4.5. Principales recettes	25
4.6. Principales prestations rémunérées à des entreprises	25

Préambule

Conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et de l'annexe XIII, définissant les indicateurs à communiquer, il est rappelé que l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux présidents des Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) de présenter à leur assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Celui-ci est destiné à être porté à connaissance et information des usagers.

1. LA GESTION DES DECHETS

1.1. Présentation générale

Coordonnées

Nom : Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des déchets de la Région de Saverne : dénommé **SMICTOM de la région de SAVERNE**

Coordonnées : 10 rue du Zornhoff, 67 700 SAVERNE, 03 88 02 21 80

smictom@smictomdesaverne.fr - **Site internet :** www.smictomdesaverne.fr

Compétences

Compétence du Smictom : gestion des déchets ménagers et assimilés.

- ✓ Fourniture et maintenance des bacs de collecte
- ✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- ✓ Collecte, tri des emballages et papiers recyclables (TRI)
- ✓ Collecte sélective du verre
- ✓ Enlèvement des encombrants à la demande
- ✓ Exploitation des déchèteries fixes et mobiles
- ✓ Transport de l'ensemble des déchets vers les sites de traitement
- ✓ Traitement des déchets : SMITOM Haguenau – Saverne et prestataires
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et au tri des déchets

Composition du syndicat

Les collectivités adhérentes :

- ✓ Communauté de communes du Pays de Saverne (CCPS)
- ✓ Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP)
- ✓ Jetterwiller, Knoersheim, Zehnacker, de la Communauté de communes Mossig et Vignoble

soit au total **62 875 habitants** (données INSEE à prendre en compte pour 2023), en baisse par rapport à 2022 (62 969 habitants).

Communes desservies par le SMICTOM et nombre d'habitants par commune.

COMMUNE	Population totale 2023	COMMUNE	Population totale 2023
ALTENHEIM	222	NEUWILLER-LES-SAVERNE	1 120
BISCHHOLTZ	256	NIEDERSOULTZBACH	297
BOSELHAUSEN	178	OBERMODERN	1 734
BOUXWILLER	3 814	OBERSOULTZBACH	405
BUSWILLER	285	OTTERSTHAL	814
DETTWILLER	2 628	OTTERSWILLER	1 343
DIMBSTHAL	333	PETERSBACH	677
DOSENHEIM/ZINZEL	1 064	PFALZWEYER	326
ECKARTSWILLER	433	PRINTZHEIM	208
ERCKARTSWILLER	305	PUBERG	366
ERNOLSHEIM	601	REINHARDSMUNSTER	456
ESCHBOURG	478	REIPERTSWILLER	859
FRIEDOLSHEIM	276	REUTENBOURG	408
FROHMUHL	165	RINGENDORF	469
FURCHHAUSEN	428	ROSTEIG	518
GOTTENHOUSE	387	SAESSOLSHEIM	604
GOTTESHEIM	364	SAINT JEAN SAVERNE	548
HAEGEN/Stambach	661	SAVERNE	11 602
HATTMATT	687	SCHALKENDORF	340
HENGWILLER	199	SCHILLERSDORF	435
HINSBOURG	116	SCHOENBOURG	393
INGWILLER	4 067	SCHWENHEIM	764
JETTERSWILLER	199	SINGRIST	464
KIRRWILLER	540	SPARBACH	238
KLEINGOEFT	157	STEINBOURG	1 963
KNOERSHEIM	202	STRUTH	228
LANDERSHEIM	194	THAL MARMOUTIER	845
LA PETITE PIERRE	626	TIEFFENBACH	251
LICHTENBERG	556	UTTWILLER	162
LITTENHEIM	306	WALDOLWISHEIM	571
LOCHWILLER	399	WEINBOURG	462
LOHR	523	WEITERSWILLER	529
LUPSTEIN	819	WESTHOUSE MARMOUTIER	356
MAENNOLSHEIM	239	WIMMENAU	1 076
MARMOUTIER	2 756	WINGEN SUR MODER	1 605
MENCHHOFFEN	645	WOLSCHEIM	321
MONSWILLER	2 049	ZEHNACKER	251
MULHAUSEN	455	ZITTERSHEIM	255

1.2. Organisation du Smictom

Statut : le Smictom est un syndicat mixte fermé.

Le Bureau du Smictom est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 4 assesseurs.

Le Comité Directeur comprend 27 délégués titulaires désignés par les conseils communautaires des collectivités adhérentes. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le Smictom emploie **11 salariés (représentant 10 équivalents temps plein en 2023)**

- ✓ 1 directeur/ingénieur,
- ✓ 1 chargée de mission prévention et biodéchets,
- ✓ 1 chargée de communication,
- ✓ 1 gestionnaire administrative en charge de la comptabilité et des RH,
- ✓ 4 agents administratifs gestionnaires de la relation usagers,
- ✓ 2 ambassadrices du tri et de la prévention,
- ✓ 1 conseiller biodéchets - maître composteur.

1.3. Organisation des collectes et du traitement

Modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés

Type de déchet	Contenant	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bacs hermétiques à couvercles orange	Porte-à-porte	Collecte hebdomadaire (C1) : Bouxwiller, Ingwiller, Saverne Tous les quinze jours pour toutes les autres communes (C0,5)
Biodéchets des ménages	Bacs 240 litres dans abribacs	Apport volontaire	Collecte bi-hebdomadaire
Collecte sélective des emballages recyclables et papiers	Bacs hermétiques à couvercles jaune	Apport volontaire Porte-à-porte	Collecte tous les quinze jours
Verre	Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire	7/7
Déchets encombrants et spécifiques	3 déchèteries fixes 5 déchèteries mobiles	Apport volontaire	Aux horaires d'ouverture

L'ensemble des services opérationnels de collecte et de gestion des déchèteries est confié à la société prestataire de services **éco.Déchets**, dans le cadre de l'attribution de marchés publics pour la période 2022-2028 ; pour les prestations suivantes :

- ✓ fourniture et maintenance du parc des bacs de collecte,
- ✓ collecte des OMR en porte-à-porte et des biodéchets en PAV,
- ✓ collecte sélective des emballages en porte-à-porte,
- ✓ gestion des déchèteries,
- ✓ transport des déchets collectés.

Les opérations de tri et de traitement sont effectuées par le **SMITOM de Haguenau-Saverne** dont le SMICTOM est adhérent.

Filières REP en place (Responsabilité Elargie des Producteurs)

Filières	Eco-organismes / Opérateurs de collecte	Maîtres d'ouvrages
Piles	COREPILE	SMICTOM
Toxiques (peintures solvants...)	ECO-DDS / CHIMIREC	SMICTOM
Lampes à décharge	ECOSYSTEM / ENVIE Strasbourg	SMITOM
Déchets Electriques et Electroniques (D3E)	ECOSYSTEM / ENVIE Strasbourg	SMITOM
Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA)	ECOMAISON / SUEZ, SCHROLL	SMICTOM
Pneus VL	ALIAPUR / Transports Gilles Henry	SMICTOM
Papiers-cartons	CITEO / ALTEM Strasbourg	SMITOM
Verre	CITEO / SCHROLL	SMITOM
Textiles – Linge – Chaussures (TLC)	ECO-TLC / LE RELAIS ALSACE	SMITOM
Articles de sport et de loisirs (ASL)	ECOLOGIC / ENVIE Lorraine	SMICTOM
Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)	ECOMAISON / SUEZ, SCHROLL ECOLOGIC / ENVIE Lorraine	SMICTOM

Autres filières de traitement des déchets

	Opérateurs	Maîtres d'ouvrages	Modes de traitement
Déchets verts	VITACOMPOST Dettwiller	SMITOM	Valorisation matière : compostage
Encombrants <i>(fraction incinérable / non incinérable)</i>	SMITOM Haguenau-Saverne	SMITOM	Incinération : Usine de Valorisation Energétique de Schweihouse Enfouissement : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Weitbruch

Bois	SARDI – EGGER	SMITOM	Valorisation matière et/ou énergétique selon la qualité
Métaux et batteries	DERICHEBOURG	SMICTOM	Recyclage
Gravats	Sablère de Steinbourg	SMICTOM	Recyclage VRD
Plâtre	RITLENG Revalorisation	SMICTOM	Valorisation matière (plâtre) et énergie
Huiles alimentaires	QUATRA	SMICTOM	Valorisation en biocarburant
Huiles de vidange	SEVIA	SMICTOM	Régénération et/ou valorisation énergétique
Films argentiques (radios)	RECYCL'M	SMICTOM	Valorisation matière (sels argentiques) et énergétique
Cartouches d'encre	LVL	SMICTOM	Valorisation matière et énergétique

La collecte en déchèterie des déchets occasionnels

Le Smictom dispose de

- ✓ **3 déchèteries fixes** à Ingwiller, Marmoutier, Saverne.
- ✓ **5 déchèteries mobiles** sur les sites de : Dettwiller, Dossenheim-sur-Zinsel, Neuwiller-lès-Saverne, Petersbach, Wingen sur Moder.

Les déchèteries mobiles sont ouvertes chacune 1 fois par mois, ou 2 fois par mois de mai à octobre pour Petersbach et Wingen-sur-Moder. Le Smictom dispose ainsi de 3,5 déchèteries sur la base d'un équivalent de 35h d'ouverture / déchèterie, soit une déchèterie pour 18 700 habitants.

Les déchets acceptés sont triés, selon les flux suivants.



1.4. Mise en œuvre de la redevance incitative

La redevance incitative est en place depuis juillet 2012 sur l'ensemble du Smictom. C'est une redevance au volume et à la levée, basée sur la production d'ordures ménagères résiduelles, qui inclue dans sa part fixe la collecte des recyclables en porte-à-porte, l'accès aux déchèteries, la collecte en points d'apport volontaire des biodéchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'accès aux déchèteries est contrôlé par des badges d'accès, de couleur vert pour les particuliers et rouge pour les professionnels.

Les professionnels qui ne sollicitent pas les services du SMICTOM pour la collecte de leurs déchets, assimilés à ceux des particuliers, peuvent ponctuellement avoir accès aux déchèteries. Une carte spécifique peut leur être remise. Elle est facturée 60 € par semestre. Les dépôts sont facturés au volume selon les mêmes tarifs appliqués à l'ensemble des professionnels.

Le fichier des redevables est géré par le personnel du SMICTOM à l'aide du logiciel Ecocito, développé par la société TRADIM ; également attributaire du marché de fourniture et de maintenance des bornes d'accès en déchèterie.

Tarifs 2023

Les tarifs sont fonction de la taille du bac d'ordures ménagères résiduelles. En 2023, le SMICTOM a souhaité maintenir les tarifs 2022. Les communautés de communes adhérentes approuvent ces tarifs par délibération des conseils communautaires.

Taille du bac OMR	Abonnement	Part fixe	Levée suppl.
80 l	34 €	70,00€	4,00 €
140 l	34 €	121,00 €	7,00 €
240 l	34 €	210,00 €	12,00 €
770 l	34 €	674,00 €	38,00 €

Tarifs des déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2023, **les particuliers** disposent de **16 passages** en déchèterie (dépôt de 2 m³) inclus dans la part fixe. A partir du 17^e, l'accès est facturé 5 €.

Les dépôts des **professionnels** sont facturés au volume par type de déchet. Les tarifs sont fixés au volume par demi-m³.

Type de déchet	€ / demi-m ³
Produits non dangereux	
Tout-venant incinérable	15 €
Bois	8 €
Papiers/cartons	2 €
Déchets verts	8 €
Gravats	13 €
Amiante-ciment	25 €

Déchets non dangereux pour enfouissement	25
Ferrailles	2
Plâtre	13
Produits dangereux – filières REP	
Batteries	0
D3E	0
Piles	0
Néons	0
Produits dangereux liquides (DDS, déchets diffus spécifiques)	
Produits toxiques	5 € / 5 litres

Nombre de redevables et répartition des bacs – Nombre de levées par an

Vue d'ensemble des redevables du SMICTOM

Type de redevable	Nombre	Ratio
Particuliers individuels	26 581	94%
Bailleurs habitats collectifs	166	0,6%
Administrations	318	1%
Associations	202	0,7%
Professionnels	1 036	3,7%
Total usagers	28 303	/

Bacs en service au 31-12-2023

Vol. bac (l)	OMR	TRI
Particuliers - Bailleurs - Syndics		
80	16 258	-
140	9 281	2 928
240	1 325	23 505
770	116	98
S/total	26 980	26 531
Collectivités - Administrations		
80	97	-
140	94	17
240	312	552
770	62	74
S/total	565	643
Professionnels - Associations		
80	480	-
140	350	217
240	564	1 457
770	128	180
S/total	1 522	1 854
Bacs mutualisés et points de regroupement		
140		45
240		633
770		25
S/total		703
Total	29 067	29 731

Répartition des usages

Vol. bac (l)	OMR		TRI	
80	16 835	58%	-	
140	9 725	33%	3 207	11%
240	2 201	8%	26 147	88%
770	306	1%	377	1%
Total bac	29 067		29 731	
<i>Total Vol. (l)</i>	<i>3 472 160</i>		<i>7 473 010</i>	

Bacs OMR : moyennes des levées

Pour les ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Ratio	Nb moyen de levées par an
80	16 258	60 %	10
140	9 281	34 %	11
240	1 325	5 %	15
770	116	- de 1%	31
Total	26 980	/	/

Pour les non-ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Ratio	Nb moyen de levées par an
80	577	28 %	10
140	444	21 %	14
240	876	42 %	20
770	190	9%	19
Total	2 087	/	/

Bacs TRI : moyennes des levées

(mesures exhaustives seulement à compter du T3-2023 – Finalisation du puçage des bacs))

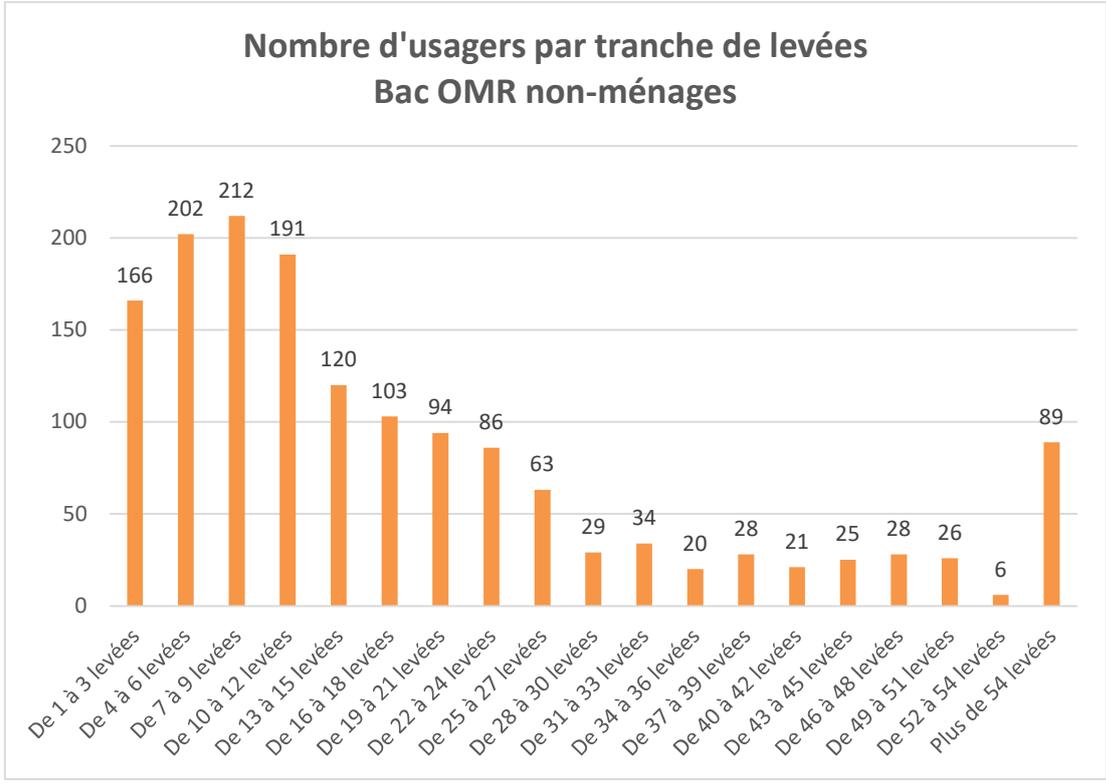
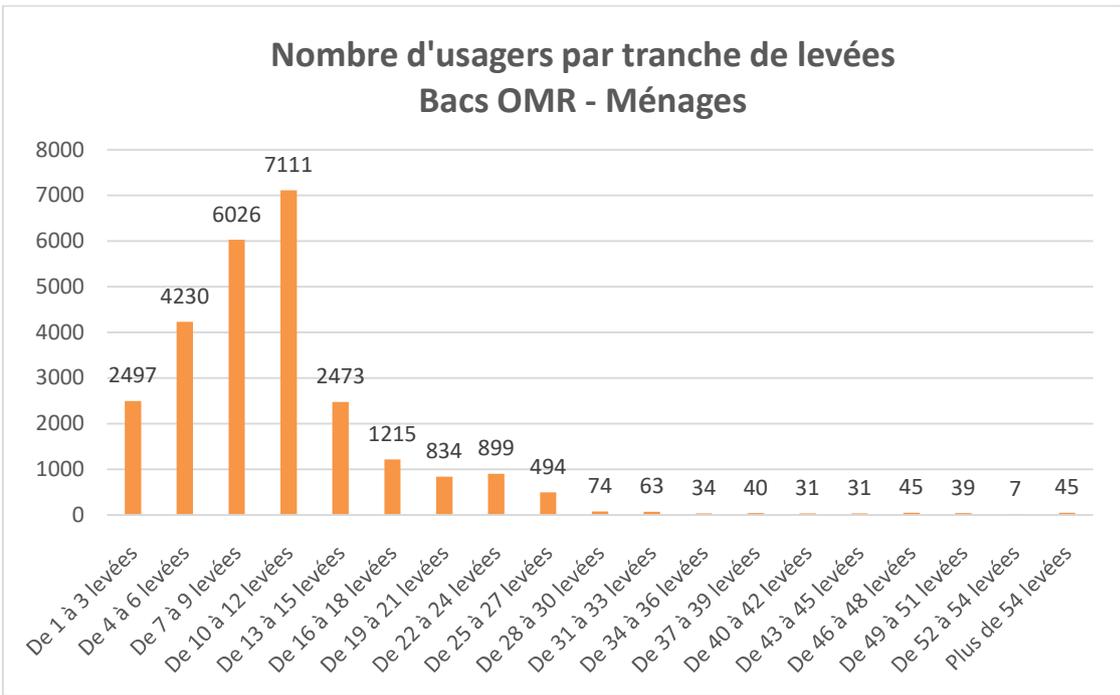
Pour les ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Ratio	Nb moyen de levées par an
140	2 928	11 %	10
240	23 505	89 %	16
770	98	- de 1%	12
Total	26 531	/	/

Pour les non-ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Ratio	Nb moyen de levées par an
140	2 79	9 %	4
240	2 642	82 %	11
770	279	9 %	10
Total	3 200	/	/

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent le nombre de levées par an (par tranches de 3) pour les usagers présents toute l'année sur le Smictom.



70 % des ménages présentent moins d'une fois par mois leur bac OMR à la collecte.
 21 % le sortent tous les 2 à 3 semaines, et seulement moins de 1% le sortent systématiquement toutes les semaines.

Evolution du taux de présentation moyen des bacs OMR

Les fréquences de collecte ont évolué à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit : Toutes les communes à l'exception des villes de Bouxwiller, Ingwiller et Saverne sont passés à une collecte tous les quinze jours (fréquence C0.5). Le taux de présentation des bacs moyens sur l'année est de 54,2 % pour cette fréquence. C'est-à-dire qu'en moyenne seulement la moitié du parc de bac est remis à la collecte.

Pour les communes restées à une collecte hebdomadaire (fréquence C1), le taux de présentation moyen est mesuré aussi en recul par rapport aux précédentes années. Il est de **24,8 %** pour 2023. Soit seulement 1 bac sur 4 en moyenne est présenté à la collecte hebdomadaire.

Rappel des taux des années précédentes (toutes les communes étaient en C1) :

2017- 29.5 % ; 2019 : 28.9 % ; 2020 : 29. % ; 2021 : 29.6 % ; 2022 : 29,1 %

1.5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un programme qui définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis par les pouvoirs publics pour la réduction de la production de déchets. Il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Il tient compte, et décline à l'échelle locale, de la stratégie régionale inscrite au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le Smictom a révisé son PLPDMA en cours, pour la période 2023-2028 ; avec pour objectif une réduction de 10 % de la production des déchets sur la période, avec comme année de référence les productions de 2010.

Résultat sur la période 2010-2023 : -24% de déchets ménagers et assimilés

Il comporte 6 axes et une quinzaine d'actions.

Axe 1 : Animer le PLPDMA et accompagner les initiatives du territoire

1. Coordonner et animer le PLPDMA

Axe 2 : Développer la redevance incitative pour en faire un outil de prévention

2. Elaborer une grille tarifaire encourageant la réduction des déchets

Axe 3 : Accompagner vers la sobriété dans la consommation des biens matériels

3. Sensibiliser les élèves à la prévention des déchets

4. Encourager les alternatives aux textiles sanitaires

5. Encourager au refus des courriers non-adressés

6. Accompagner vers la consommation zéro déchet

7. Accompagner les organisateurs de manifestations

Axe 4 : Favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

8. Développer le réemploi en déchèterie

Axe 5 : Renforcer la prévention des biodéchets

9. Encourager les solutions alternatives individuelles : compostage et lombricompostage

10. Développer le compostage partagé et le compostage en établissement
11. Aider les gros producteurs de biodéchets à trier les biodéchets à la source

Axe 6 : Encourager la gestion de proximité des végétaux

12. Développer un cadre incitatif au zéro déchet vert
13. Promouvoir le broyage des tailles de haies
14. Promouvoir le mulching et limiter les apports de tonte en déchèterie
15. Accompagner les communes et des entreprises vers le zéro déchet vert

1.6. Actions de communication

Voici les principales actions de communication réalisées en 2022 :

- Création d'un concept de communication "Agir pour notre avenir"
- Campagne de communication nouvelles consignes de tri du bac jaune
- Création d'un nouvel autocollant pour les bacs jaunes
- Spot radio (Est Fm et Virgin)
- Campagnes d'affiches (4x3, affichages digitaux, affiche de sensibilisation) pour les nouvelles consignes de tri
- Réunion exceptionnelle des Maires
- Porte-à-porte dans les habitats collectifs
- Rédaction de communiqués de presse
- Rédaction d'un kit de communication à destination des mairies (vidéos, modèle d'articles, plaquettes sur les nouvelles consignes de tri)
- Création de plaquettes et affiches
- Communication usuelle : guide des déchets, lettres du Smictom, mises à jour du site internet et des totems n déchèteries, et gestion de la page Facebook

1.7. Appel à projet GEBIODEC

Le Smictom est lauréat de l'appel à projets GEBIODEC de l'ADEME pour la période 2020-2022 (prolongé jusqu'à juin 2024). Cet appel à projets concerne les actions en matière de collecte des biodéchets, de gestion de proximité (compostage notamment) et de prévention des biodéchets.

Voici une courte synthèse des actions réalisées en 2023 :

➔ Collecte des biodéchets

Une quinzaine d'abribacs supplémentaires ont été déployés dans les communes disposant d'une collecte de biodéchets.

➔ Gestion de proximité

- Composteurs individuels

339 composteurs individuels ont été vendus en 2023.

- Placettes de compostage partagé

5 placettes de compostage ont été déployées à Lichtenberg, Pfalzweyer, Menchhoffen et Niedersoultzbach. Une dizaine structures du territoire ont par



ailleurs été accompagnées à la mise en place d'une démarche de compostage sur leur site.

- Ateliers de compostage

Une animation compostage a été réalisée à la déchèterie de Marmoutier en avril et des ateliers compostage ont été organisés à Saverne en septembre et novembre.

➔ Réduction des déchets/lutte contre les incivilités

De nombreuses communications ont été faites via Facebook, des dépliants et des affiches notamment.

- Jardinage au naturel

En 2023, 13 lettres d'information du Rézo zéro déchet et jardin naturel ont été envoyées à plus de 400 destinataires. Des ateliers et visites de jardin ont également été proposés aux habitants.

- Gestion différenciée des espaces verts

1 entreprise et 2 hôpitaux ont bénéficié d'un diagnostic.

The flyer is for a garden visit event. At the top, it says 'VISITE DU JARDIN SANCTUAIRE HYMENOPTERA' in a green banner. Below that, the main title is 'COMMENT AMÉNAGER DES ESPACES D'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ ?' with the subtitle 'Comprendre l'importance de la biodiversité dans son jardin'. A blue circle on the right asks 'Ces questions t'intéressent ? Inscris-toi !'. The event is on 'Le samedi 17 juin de 15h à 17h à Obersteinbach'. It is led by 'Sébastien Heim - Créateur du jardin' and 'Lydia Dillenschneider - Ecotidienne'. There are two circular photos: one of a garden with butterflies and one of people sitting on the grass. At the bottom, it says 'Inscription au 03.88.02.21.80 ou à l'adresse : c.vetter@smictomdesaverne.fr' and 'Ouvert à toutes et tous (priorité aux habitants du territoire)'. Logos for 'Rézo Zéro Déchet Saverne' and 'Smictom Saverne' are also present.

Objectifs contractuels à atteindre en 2023 :

- ➔ Baisse de 5% des ordures ménagères résiduelles collectées par rapport à 2019.

Le tonnage collecté en 2023 est de 6 173 tonnes. La baisse constatée en rapport aux données de référence de 2019 (6 968 t) est de 795 tonnes, soit une réduction de 11 %.

- ➔ **Baisse ou stabilisation du couple [ordures ménagères résiduelles + déchets alimentaires collectés] par rapport à la collecte d'ordures ménagères résiduelles au début de l'opération soit 2017 :**

En 2023, nous constatons une baisse de 100 tonnes ; soit -1,5 %. Le couple OMR + biodéchets collectés aux points d'apport volontaire représente un tonnage de 6 839 tonnes (6 173 + 666). Le tonnage de 2017 était de 6 939 tonnes.

- ➔ **Baisse ou stabilisation de la collecte des déchets verts par rapport à 2019 :**

En 2023, les quantités de déchets verts collectés en déchèteries ont diminué de 365 tonnes par rapport à 2019 ; soit une baisse de -18%.

1.8. Collectes et traitement - Faits marquants 2023

Les modifications et améliorations apportées aux services :

- Réduction de la fréquence des collectes des OMR à toutes les 2 semaines (C0,5) pour toutes les communes, à l'exception des villes et centres bourg de Bouxwiller, Ingwiller, Saverne
- Mise en œuvre de la collecte bi-poste (matin et après-midi). Optimisation de l'amortissement des véhicules de collecte sur 2 postes de 7 heures, au lieu d'un seul.
- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Déploiement d'une campagne de communication spécifiques : « Tous les emballages se recyclent – Trions les tous ».
- Finalisation de la reprise en propriété et gestion de l'ensemble des bacs TRI. Tous les bacs sont pucés et intégrés à la base de données des usagers.
- Finalisation des opérations de rénovation des locaux des agents d'accueil en déchèteries, de la mise en œuvre des barrières et bornes de contrôle d'accès, raccordement des sites à la fibre optique, restauration des signalétiques horizontales et verticales ;
- Signature des conventions avec les nouveaux éco-organismes pour la mise en œuvre opérationnelle et financière de la Responsabilité Elargie des Producteurs pour le déploiement des filières des produits en fin de vie : Articles de Sport (ASL avec Ecologic) - Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ avec Ecomaison) ;
- Validation de la nouvelle grille tarifaire à mettre en œuvre à compte du 1^{er} janvier 2024.

Etudes et prospectives :

- Constitution d'un groupe de travail pour les études de révision de la grille tarifaire, et d'évaluation / développement de la collecte des biodéchets ;
- Développement et déploiement du réseau des placettes de compostage partagé.

Recrutements :

- Recrutement de d'agents fonctionnaires pour le poste de chargé de communication et le poste de gestion comptable / ressources humaines ;
- Titularisation en CDI de droit public pour deux agents contractuels, ambassadrice du tri, agent d'accueil et de gestion de la relation usagers ;
- Renouvellement, par avenant, du contrat d'engagement auprès d'éco.Déchets pour le renfort des actions de contrôle de la qualité des bac TRI à la pré-collecte ;
- Arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services, en remplacement de l'agent titulaire en disponibilité.

1.9. Orientations pour 2024

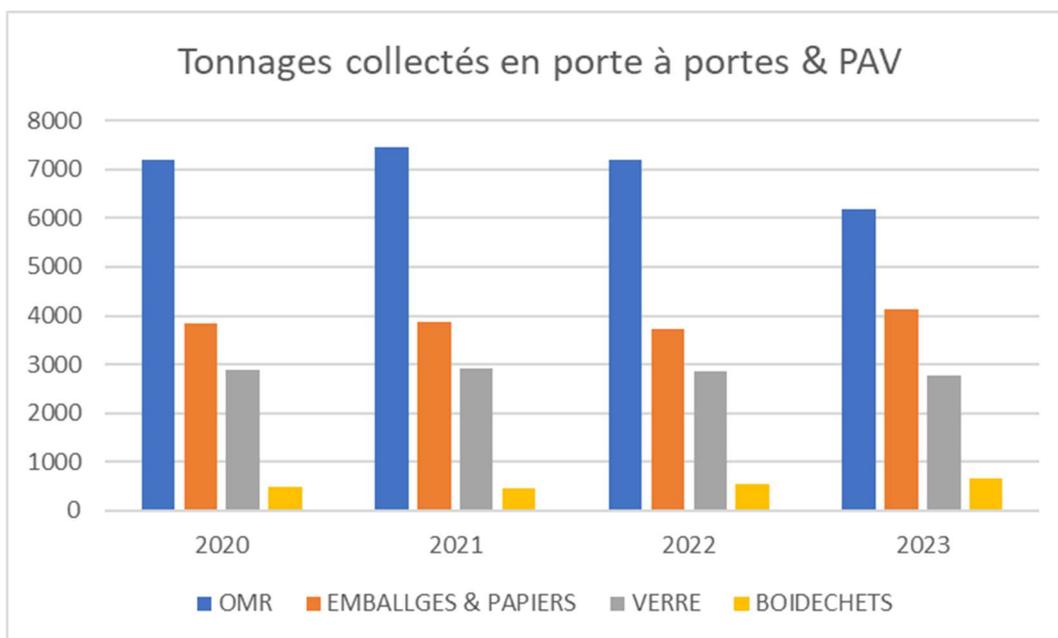
- ➔ Mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire ;
- ➔ Redéfinition des politiques de communication et des actions à mettre en œuvre pour la prévention / réduction des déchets, l'amélioration qualitative et quantitative des filières de tri / valorisation ;
- ➔ Elaboration d'un plan de communication et d'actions pluriannuelles à déployer auprès des publics cibles, et à définir dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. La première année étant une année olympique, l'accent sera mis sur les lieux de productions liés aux évènements et pratiques sportives ;
- ➔ Etudes et engagement des travaux nécessaires à la rénovation des structures des quais, voiries et clôtures des déchèteries ;
- ➔ Réorganisation et structuration des services pour se permettre d'atteindre les objectifs.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

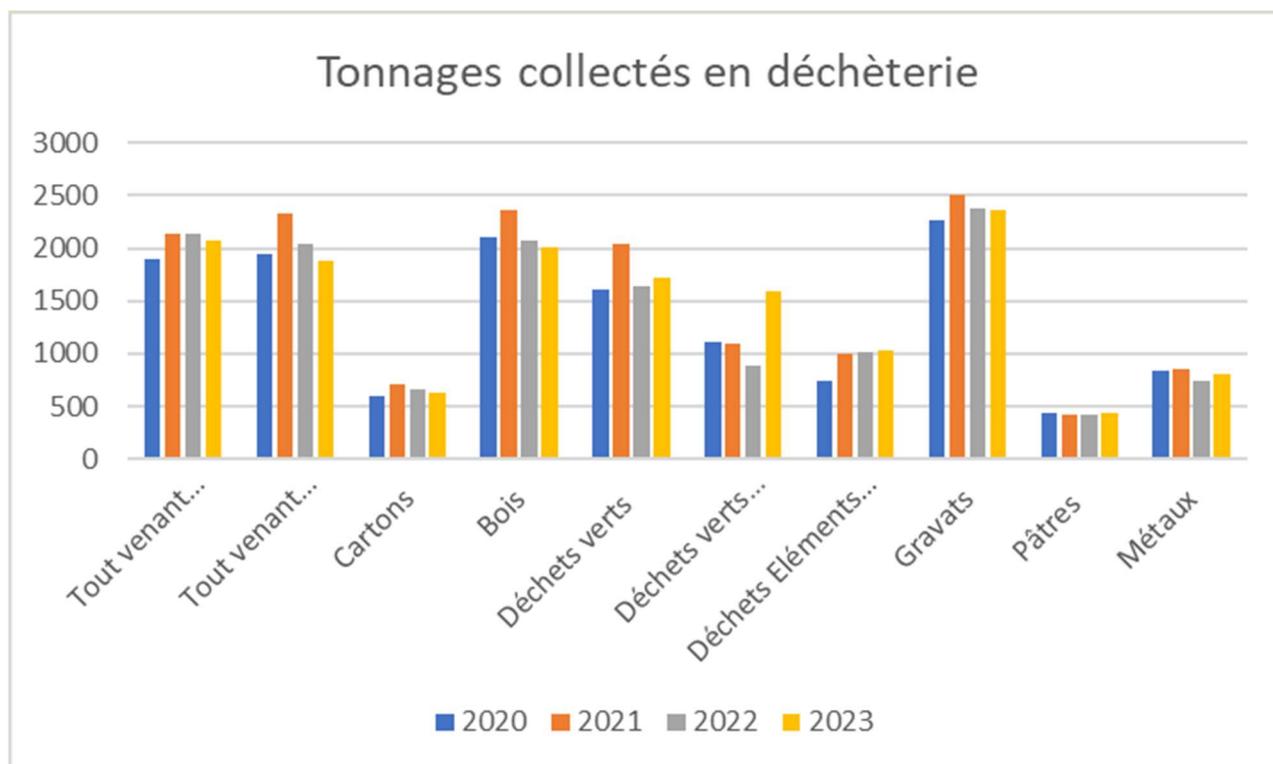
2.1. Quantités de déchets collectées en 2023 sur le SMICTOM

Smictom de la Région de Saverne	2023	2023	Evol/2022	
Type de déchet	tonnes	kg/hab/an	2023-2022	Source
Collectes en Porte à Porte PAV Verre & Bio déchets	13 760 t	219 kg	-565 t	-4%
<i>Ordures Ménagères Résiduelles – OMR</i>	6 173	98	-1 033	SMITOM
<i>Biodéchets</i>	666	11	+116	Eco.Déchets (eD)
<i>Verre</i>	2 782	44	-72	SMITOM
<i>Emballages ménagers et papiers</i>	4 139	66	+ 424	SMITOM
Collectes en déchèteries	13 560 t	216 kg	-594 t	-4%
<i>Gravats</i>	2 367	38	-13	eD
<i>Plâtre</i>	431	7	+17	Ritleng
<i>Amiante-ciment</i>	6	-	-	SMITOM
<i>Papiers-cartons</i>	628	10	-39	SMITOM
<i>Déchets verts</i>	1 712	27	-326	SMITOM
<i>Métaux (ferreux et non)</i>	798	13	+63	eD
<i>Tout-venant - Incinérable</i>	2 075	33	-64	SMITOM
<i>Tout-venant - Non incinérable</i>	1 888	30	-160	SMITOM
<i>Bois</i>	2 002	32	-66	SMITOM
<i>Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA)</i>	1 032	16	-25	Ecomaison
<i>Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)*</i>	15	-	+15	Ecologic
<i>Articles de Sport et de Loisirs (ASL)*</i>	24	-	+24	Ecologic
<i>Déchets Electriques Et Electroniques (DEEE)</i>	406	6	-54	SMITOM
<i>Batteries</i>	8	0,13	2	eD
<i>Huile végétale</i>	10	0,15	-	QUATRA
<i>Huile de vidange</i>	25	0,40	-	Sévia
<i>Piles</i>	4	0,06	-2	Corepile
<i>Films radio + num</i>	1	-	-	Recycl'm
<i>DDS filière éco-DDS</i>	46	0,73	+2	Eco-DDS
<i>DMS Peinture et chimiques</i>	42	0,66	-17	Chimirec / eD
<i>Cartouches d'impression</i>	1,13	0,02	-0.62	LVL
<i>Pneus Aliapur</i>	36	0,50	+6	Aliapur
<i>Pneus hors filière REP</i>	3	0,05	-	G.Henry
Total déchets ménagers et assimilés	27 313 t	434 kg	-1 159 t	-4%
Nombre d'habitants (données INSEE)	62 875		-18	

Evolution des quantités collectées



Evolution des quantités collectées en tonnes



2.2. Collecte sélective en porte-à-porte et refus de tri

En 2023, l'échantillonnage des caractérisations servant à la répartition des flux des matières recyclables après tri, prend en compte l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers et papiers.

L'extension des consignes de tri (ECT) généralisée à compter du 1^{er} janvier, justifie l'augmentation de la performance des tonnages collectés. Ceux-ci sont en augmentation de +7 kg/hab. Cette augmentation des quantités collectées est supérieure à la moyenne constatée par l'Ademe au niveau national. En moyenne les collectivités qui passent aux extensions des consignes de tri, voient augmenter la collecte seulement de 4 à 6 kg/hab.

Outre les bonnes performances de collecte, il est important de signaler la forte augmentation des refus de tri. Une part est à imputer à l'ECT qui capte certains emballages, qui pour le moment ne bénéficient pas encore d'une filière de recyclage, mais aussi d'une continuité, voir une légère augmentation, des incivilités ; qui pour certains usagers continue à déposer des OMR dans les bacs TRI. C'est pourquoi il est nécessaire de maintenir et de renforcer les actions de contrôle à la pré-collecte.

Données quantitatives et qualitatives des performances de tri des emballages et papiers :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte sélective en porte-à-porte (kg/hab/an)	73	70	69	65	65	61	61	59	66
Refus (%)	14,7%	16,4%	18,3%	16,3%	15,4%	18,5%	14,4%	16,05%	19,49%

Les refus de tri ont un impact financier non négligeable pour le Smictom, car le SMITOM répartit une partie de la contribution financière de Citéo au prorata des taux de refus de ses adhérents.

2.3. Collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire avec au moins un conteneur par commune. Les 246 conteneurs mis en place sur le SMICTOM sont vidés périodiquement et autant que nécessaire par un prestataire du SMITOM.

Comparaison des performances de collecte :

<i>Données référentiel Matrice des coûts</i>	<i>Quantités de verre collectées</i>
Smictom 2023	44 kg/an/hab.
SMITOM 2023	42 kg/an/hab.
Collectivités Grand Est en Tarification Incitative	46 kg/an/hab.
Collectivités Grand Est	42 kg/an/hab.

2.4. Collecte des déchets occasionnels en déchèterie

Fréquentation des déchèteries

Fréquentation des déchèteries
nombre d'entrées tous publics

	Entrées 2022	Entrées 2023
Saverne	31 405	26 416
Ingwiller	42 037	39 835
Marmoutier	39 247	37 680
Point déchets verts Dettwiller	12 538 <i>(valeur estimative)</i>	10 234
Mobiles	4 969	5 240
TOTAL	130 196	119 405

Fréquentation des déchèteries mobiles

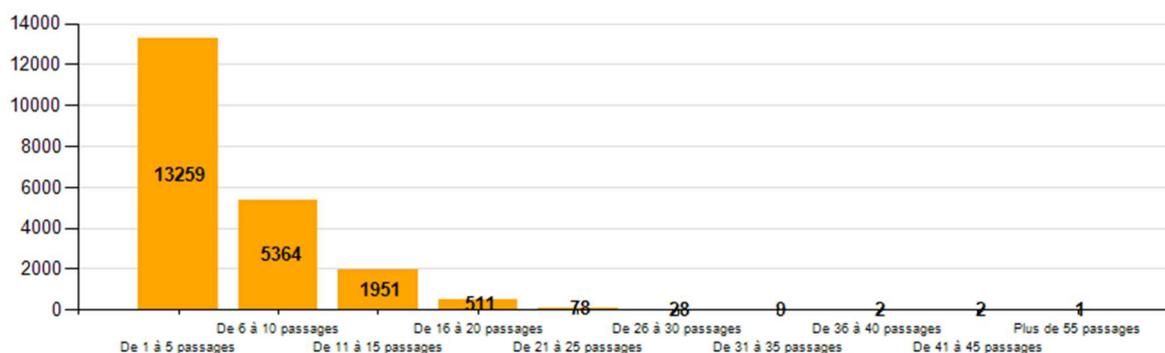
	2022	2023
DETTWILLER	503	661
DOSENHEIM/ZINSEL	1026	1 015
NEUWILLER	731	805
PETERSBACH	1916	1 893
WINGEN/MODER	793	866
TOTAL	4969	5 240

Fréquentation des déchèteries par mois et type de tiers, toutes installations confondues :

TYPE DE TIERS	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
ADMINISTRATION	118	85	112	113	97	118	91	70	124	137	109	74	1 248
ASSOCIATION	52	60	65	37	49	48	48	55	60	67	47	47	635
BAILLEUR	2	6	1		3	3	2		1	5	1	1	25
CCPZ	24	30	29	64	90	85	66	104	105	100	68	32	797
PARTICULIER	6 117	6 677	7 738	6 607	12 420	11 244	11 696	12 951	11 459	10 588	8 097	7 053	112 647
PROFESSIONNEL	313	357	381	251	262	423	384	295	345	373	363	306	4 053
TOTAL	6 626	7 215	8 326	7 072	12 921	11 921	12 287	13 475	12 094	11 270	8 685	7 513	119 405

Nombre de passages annuels des particuliers

Bilan de fréquentation pour les particuliers,
en nombre d'usagers particuliers par nombre de passages annuels en 2023



	Particulier	Répartition	Nombre de passages
De 1 à 4 passages	11448	53,99%	26269
De 5 à 8 passages	5620	26,50%	35195
De 9 à 12 passages	2586	12,20%	26514
De 13 à 16 passages	1120	5,28%	15952
De 17 à 20 passages	311	1,47%	5629
De 21 à 24 passages	67	0,32%	1487
De 25 à 28 passages	28	0,13%	732
De 29 à 32 passages	17	0,08%	513
De 33 à 36 passages	3	0,01%	102
De 37 à 40 passages	2	0,01%	78
De 41 à 44 passages	2	0,01%	86
Plus de 52 passages	1	0,00%	78

En 2023, 21 205 usagers sont passés au moins une fois en déchèterie. 431 seulement ont dépassé le forfait des 16 passages par an.

2.5. Kilomètres parcourus pour les collectes

En 2023, les collectes effectuées par éco-Déchets ont occasionné les déplacements et les consommations de carburant suivants.

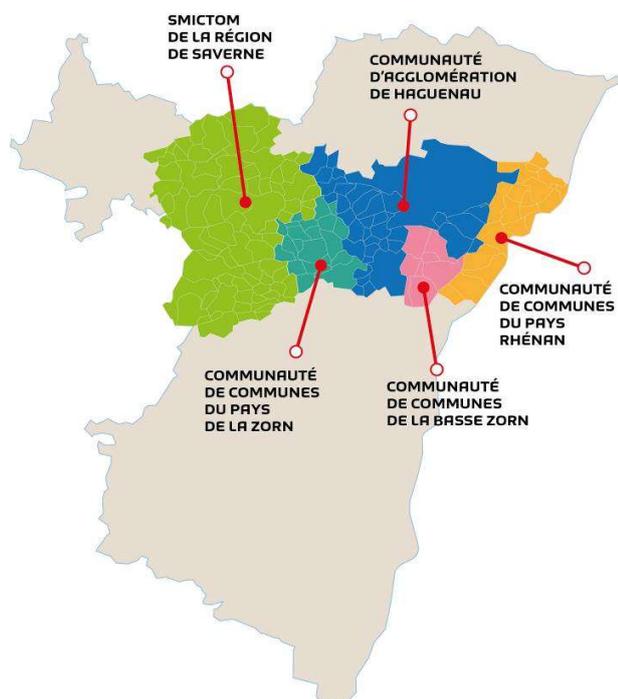
	Biodéchets	OMR	OMCS	Déchèteries
Distances parcourues (km)	19 607	103 978	63 283	134 071
Consommation de carburant (l)	5 223	61 116	42 116	61 681
Consommation moyenne/100 km (l)	26,64	58,78	66,55	46,00
Quantités transportées (t)	666	6 173	4 139	12 018
Nombre de tournées	107	790	755	/

Eco.Déchets dispose d'un quai de transfert pour les recyclables collectés en porte-à-porte à Monswiller. Les collectes sélectives (emballages & papiers) sont massifiées, puis transportées au centre de tri Altem à Strasbourg par camion semi-remorques de volume 90 m³ (environ 4 fois le volume d'une Benne à Ordures Ménagères).

3. TRAITEMENT

Le traitement des déchets issus des différentes filières de collecte est confié au SMITOM de Haguenau-Saverne. Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Haguenau-Saverne compte 233 000 habitants.

LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU SMITOM DE HAGUENAU-SAVERNE



POPULATIONS (totales) DU SMITOM (INSEE, connues janvier 2023)

SMICTOM de Saverne :	76 communes et 62 875 habitants
CdC du Pays de la Zorn :	20 communes et 16 395 habitants
Communauté d'Agglomération de Haguenau :	36 communes et 99 299 habitants
CdC de la Basse-Zorn	7 communes et 17 825 habitants
Communauté de Communes du Pays Rhénan	18 communes et 37 372 habitants

Les compétences du SMITOM sont limitées au **traitement** des déchets et il les assure par :

- ➔ Valorisation dans son usine de valorisation énergétique baptisée EVNA
- ➔ Valorisation matière par compostage sur ses plateformes de Bischwiller et Dettwiller (et accessoirement sur une plateforme privée située à Niedermodern) ;
- ➔ Valorisation matière par organisation de l'apport volontaire des papiers, carton et bois en déchèteries et du verre sur des sites répartis en communes ;
- ➔ Tri et valorisation des déchets recyclables collectés en porte-à-porte par ses membres EPCI de collecte ;
- ➔ Stockage dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) de Weitbruch pour les déchets ultimes ;
- ➔ Gestion des collectes de DEEE et des vieux mobiliers.



Le personnel du SMITOM est réduit, avec un secrétariat de 2 personnes, une cellule communication de 2 personnes, 1 préposé à l'ISDND et 1 directeur. Toutes les prestations de traitement sont confiées à des sociétés privées, sur leurs propres installations ou sur les installations du SMITOM.



4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Analyse des coûts

Les éléments financiers détaillés ci-après sont pour la plupart issus de la matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique qui comprend un rattachement à l'exercice des charges s'y rapportant et des conventions permettant la comparaison avec les autres collectivités.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

4.2. Modalités de financement

Le service est financé par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Les Communautés de Communes ont confié au SMICTOM la gestion des abonnés et la facturation mais elles perçoivent toujours la redevance conformément aux dispositions dérogatoires de l'article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les tarifs fixés annuellement par le Smictom sont approuvés par chaque Communauté de Communes. La REOM est ensuite reversée au SMICTOM sous forme d'une contribution entre EPCI.

Recouvrement du financement par la RI	4 762 775 k€	75,75 €/hab.
--	---------------------	---------------------

4.3. Structure générale des dépenses et recettes

Le compte administratif de l'exercice **2023**, a été arrêté comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 691 779,48	G 5 267 493,69
	Section d'investissement	B 1 304 036,63	H 188 312,48
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 2 130 105,37
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 236 336,24
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 6 995 816,11	= G+H+I+J 8 822 247,78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 25 216,02	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 25 216,02	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 5 691 779,48	= G+I+K 7 397 599,06
	Section d'investissement	= B+D+F 1 329 252,65	= H+J+L 1 424 648,72
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 021 032,13	= G+H+I+J+K+L 8 822 247,78

4.4. Dépenses et recettes liées au SMITOM

Tarification 2023

Le SMITOM facture ses prestations à ses Syndicats de Collecte par un tarif construit pour être incitatif par rapport aux tonnages apportés et aux refus de tri.

- Part proportionnelle au tonnage incinéré : **60€/tonne + 12 € TGAP**
(50€/tonne + 11€ TGAP en 2022)
- Part proportionnelle au tonnage enfoui : **83€/tonne + 61 € TGAP**
(83€/tonne + 11€ TGAP en 2022)
- Part pour l'apport volontaire du verre (conteneurs et collecte) proportionnelle aux populations desservies : **2,30 €/hab** *(Idem 2022)*
- Part fixe, proportionnelle aux populations des Syndicats de Collecte : **4€/hab** *(Idem 2022)*

Les tarifs du SMITOM et de TGAP* sont ici exprimés hors taxes. Le taux de TVA est de 10 %, sauf pour la collecte du verre qui bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % au titre des filières de recyclage.

*La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), est perçue par l'Etat au profit du financement des politiques de prévention / réduction, mises en œuvre par l'Agence de Développement et de Maîtrise des Energies (Ademe). Elle est soumise à la TVA.

Le SMITOM démutualise le coût des refus en imputant à l'adhérent le coût que représentent ses refus. Cette imputation est compensée par une démutualisation d'une partie des soutiens financiers de CITEO, proportionnels aux matériaux recyclables collectés. Pour 2023 ceci a abouti aux versements ci-dessous.

	Refus	Soutiens	Soutiens-refus
SMICTOM	199 632 €	207 617 €	7 985 € (0,13 €/hab.)
(rappel 2022)	136 280 €	390 545 €	254 265 € (4 €/hab.)

Participation au SMITOM

Pour l'ensemble de ses prestations le solde payé au SMITOM est de **1 280 391,83 € TTC** pour l'exercice 2023, TGAP incluse.

(Pour rappel 1 129 062 € TTC en 2022 ; soit une augmentation de +13 % en 2023)

4.5. Principales recettes

	Organisme/entreprise	2022	2023
Reversement transport	SMITOM	115 233 €	115 061 €
Reversement soutiens DEEE	SMITOM	40 457 €	42 255 €
Reversement soutiens éco-mobilier	SMITOM	27 594 €	26 762 €
Subventions communication et prévention	SMITOM	13 092 €	17 918 €
Reversement soutiens CITEO - ADTP	SMITOM	20 000 €	20 000 €
Subvention composteurs	SMITOM	11 165 €	8 268 €
Subvention GEBIODEC	ADEME	60 786 €	20 262 €
Subvention éco-DDS communication	ECO-DDS	5 009 €	4 570 €
Vente de métaux et batteries	DERICHEBOURG ESKA	155 536 €	136 255 €
Total		448 872 €	391 351 €

4.6. Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations éco.Déchets

L'ensemble des prestations d'éco-Déchets ont fait l'objet d'un rapport d'activité dont la version intégrale est disponible au siège du syndicat.

Le montant des prestations versées en 2023 à éco.Déchets se répartit comme suit (en € TTC) :

	OMR	OMCS	Déchèteries	Collecte biodéchets	Traitement biodéchets (Agrivalor)	Maintenance bacs	Total
2022	946 419 €	763 160 €	958 034 €	88 567 €	37 911 €	92 266 €	2 886 358 €
2023	823 353 €	853 253 €	1 118 758 €	98 705 €	52 704 €	196 194 €	3 142 967 €
	-13%	+12%	+17%	+11%	+40%	+113%	+9%

Le marché prévoit une part de la facturation en fonction des tonnages collectés. Celle-ci représente 30 % du montant total des prestations. Elle correspond à la part variable (prix de la tonne kilométrique) facturée pour les prestations de collectes et transport.

Principales prestations autres

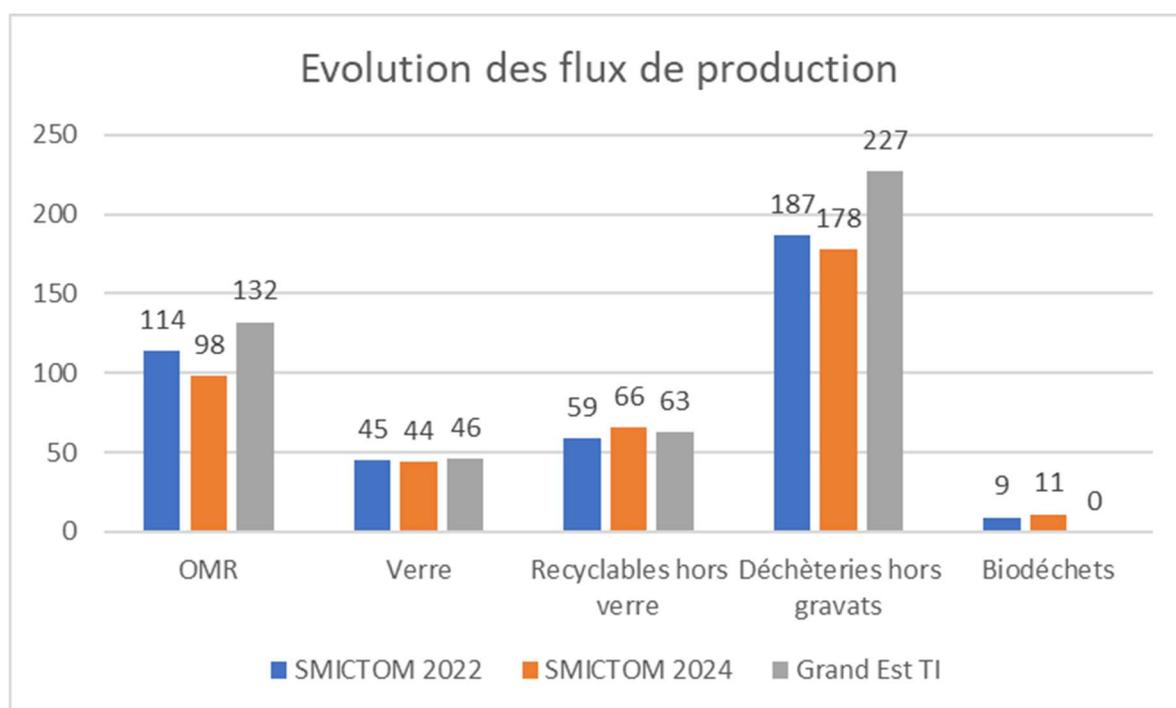
CHIMIREC	Traitement des déchets dangereux hors filière éco.DDS	43 826 € TTC <i>(62 869 € en 2022)</i>
RITLENG REVALORISATIONS (67)	Traitement des déchets de plâtre	40 647 € TTC <i>(37 598 € en 2022)</i>

Synthèse des quantités collectées et coûts aidés par flux de déchets

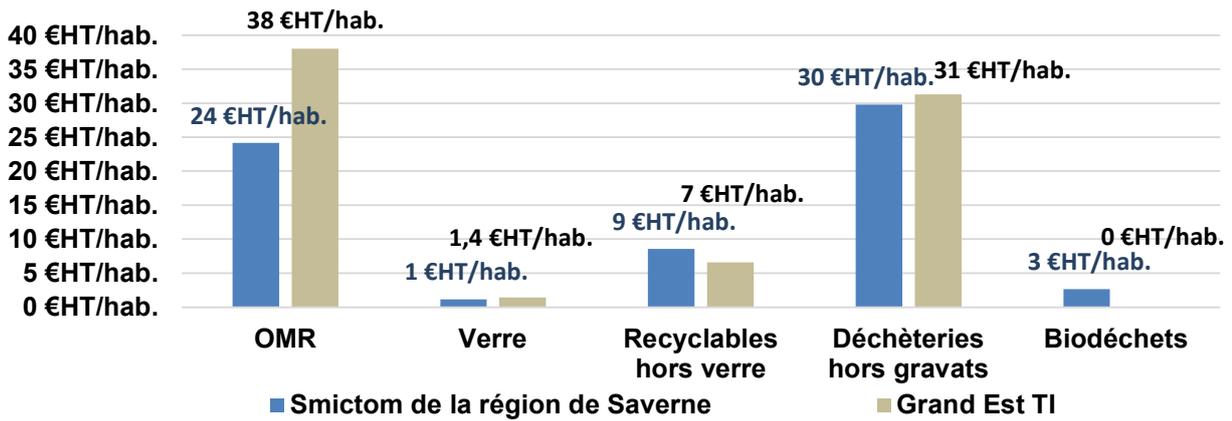
Les données du Smictom sont ici comparées avec la moyenne des collectivités en Tarification Incitative du référentiel Grand Est publié par l'Ademe.

Définitions

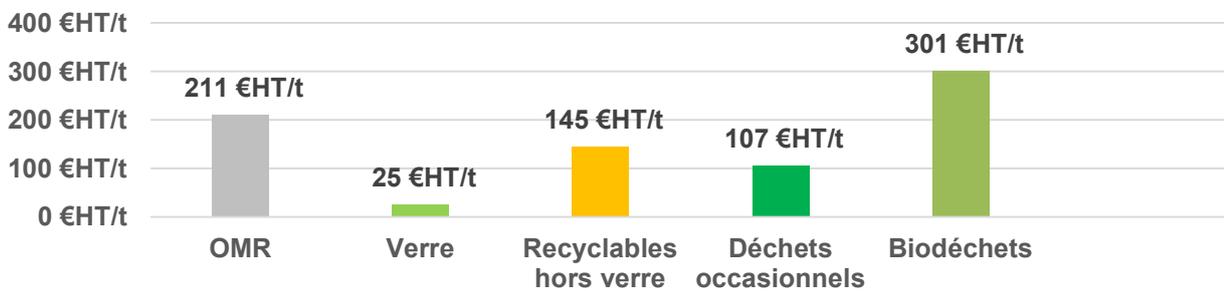
- ✓ Coût complet : ensemble des charges
- ✓ Coût aidé : coût complet réduit des aides publiques et des soutiens des organismes agréés



Répartition du coût aidé HT par flux (selon référentiel Ademe ComptaCoût®)



Coût HT/tonne selon les flux



Fait à Saverne, le 06/06/2023
 Le Président du SMICTOM,
 Joseph CREMMEL